COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 18 janvier (18/01/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 janvier, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme FANFELLE), Adjoint,

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), Conseillers

Municipaux

ETAIENT ABSENTS:

Mme Hélène DELTORT, Adjoint,

M. Patrice CHARLES, Conseiller Municipal

M. SELAM Abdelkader est nommé secrétaire de séance

SOUS-PRÉFECTURE LE 2 0 JAN. 2012 CASTELSARRASIN - 82

RECUALA

PATRIMOINE COMMUNAL

10 - 18 Janvier 2012

AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DIT DU « PATUS » - PHASAGE DES TRAVAUX – PLAN DE FINANCEMENT – SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

Rapporteur: Monsieur Le Maire

Vu la délibération du 24 novembre 2011 portant sur l'approbation de l'avant-projet-sommaire, la sollicitation des partenaires financiers et l'engagement des études d'avant-projet-définitif,

Considérant les tranches fonctionnelles constituant cet aménagement:

Tranche 1	Rue Guileran, escaliers d'accès à la passerelle SNCF		
Tranche 2	Jardin du Rempart, Jardin du Palais, Esplanade et Jardin Sonore		
Tranche 3	Chevet église abbatiale, passage Est, façade aile Est (monuments historiques)		
Tranche 4	Escalier aile orientale cloître (monuments historiques)		

Considérant le nouveau coût d'opération, intégrant les travaux relatifs à la tranche 4, fixé au montant de 1 650 000.00 € HT (1 500 000.00 € HT pour les travaux) dont :

Tranche 1		544 500,00 € HT
Tranche 2		673 500,00 € HT
Tranche 3		352 000,00 € HT
Tranche 4		80 000,00 € HT
	total	1 650 000,00 € HT

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Phases	Coût prév	Etat	Etat	Région	Départ.	Commune
	€HT	(DETR)	(DRAC)			
Tranche 1	544 500,00	120 000	/	75 000	75 000	274 500
		(22%)		(13,7%)	(13,7%)	(50,4%)
Tranche 2	673 500,00	100 000	/	75 000	75 000	423 500
		(14,8%)		(11,1%)	11,1%)	(62,9%)
Tranche 3	352 000,00	1	176 000	52 800	52 800	70 400
			(50%)	(15%)	(15%)	(20%)
Tranche 4	80 000,00	1	40 000	12 000	12 000	16 000
			(50%)	(15%)	(15%)	(20%)
total	1 650 000,00	220 000	216 000	214 800	214 800	784 400
		(13,3%)	(13,1%)	(13%)	(13%)	(47,5%

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A 25 voix pour, 1 voix contre (Mme ROLLET) et 5 abstentions (Mmes GALHO, NICODEME; MM. BENECH, GAUTHIER, ROQUEFORT)

ADOPTE le principe du phasage de l'opération comme suit :

ABOI TE lo principo da priacago do reperation comme cata.				
Tranche 1	Rue Guileran, escaliers d'accès à la passerelle SNCF			
Tranche 2	Jardin du Rempart, Jardin du Palais, Esplanade et Jardin Sonore			
Tranche 3	Chevet église abbatiale, passage Est, façade aile Est (monuments historiques)			
Tranche 4	Escalier aile orientale cloître (monuments historiques)			

ADOPTE le plan de financement prévisionnel comme suit :

Phases	Coût prév	Etat	Etat	Région	Départ.	Commune
	€HT	(DETR)	(DRAC)			
Tranche 1	544 500,00	120 000	1	75 000	75 000	274 500
		(22%)		(13,7%)	(13,7%)	(50,4%)
Tranche 2	673 500,00	100 000	/	75 000	75 000	423 500
		(14,8%)		(11,1%)	11,1%)	(62,9%)
Tranche 3	352 000,00	is 1	176 000	52 800	52 800	70 400
			(50%)	(15%)	(15%)	(20%)
Tranche 4	80 000,00	1	40 000	12 000	12 000	16 000
			(50%)	(15%)	(15%)	(20%)
total	1 650 000,00	220 000	216 000	214 800	214 800	784 400
		(13,3%)	(13,1%)	(13%)	(13%)	(47,5%

• AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides financières de l'état, au titre de la DETR (tranches 1 et 2), au titre de la DRAC (tranches 3 et 4) et le Conseil Régional et le Conseil Général (tranches 1 à 4).

RECUALA
SOUS-PRÉFECTURE LE Pour copie conforme
toissac le 19 Janvier 2012
2 0 JAN 2012 Le Maire,

CASTELSARRASIN

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci pent la le l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :